1960 : n° 1-3
1961 : n° 4-15. (sauf n° 14), + 10 bis + suppts 1 au n° 1, 3 à 6, 1, 1 bis à 7, (3 n° 7) 3 à 8, 2 à 9, 1 à 10, 1 à 11,

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Bulletin n°1 - Octobre 1960

A NOS LECTEURS

Le présent Bulletin inaugure une nouvelle présentation des documents fournis régulièrement à leurs abonnés par les Stations d'Avertissements Agricoles. Chaque mois, sera publié un Bulletin portant la date de ce mois, et numéroté à partir du N°1 d'octobre 1960. Chaque bulletin contiendra des chroniques et des informations de caractère général, suivies d'avis de traitement intéressant la période allant jusqu'à la publication du Bulletin suivant. Lorsqu'au cours de cette période, les circonstances rendront indispensable et urgente la publication de nouveaux avis, ceux-ci feront l'objet de suppléments au dernier Bulletin publié ; ces suppléments, qui pourront également contenir des informations de caractère général, seront numérotés par référence au Bulletin mensuel. (Exemple : Supplément N°2 au Bulletin n°9 de juin 1961).

Le Bulletin pourra paraître sans supplément pendant la période d'arrêt de la végétation, avec un ou deux suppléments au printemps et en été. Au total, vous recevrez annuellement les vingt-quatre bulletins correspondant à la périodicité de cette nouvelle présentation.

LIMITES ET INCONVENIENTS DES "CALENDRIERS DE TRAITEMENTS"

On peut se demander quels risques court un agriculteur ou un arboriculteur qui ignore les Stations d'Avertissements Agricoles ou croit pouvoir se passer de leurs conseils. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ceux, de plus en plus rares, qui prétendraient cultiver et récolter en négligeant totalement les problèmes phytosanitaires ; ils sauraient bien vite ce qui leur en coûterait. Mais beaucoup pensent encore qu'il leur suffit de s'en remettre à ces "calendriers de traitements" aussi commodes à consulter que l'est l'almanach des Postes et Télégraphes si l'on veut savoir quel dimanche d'avril tombera Pâques ou quel jour de la semaine devra se fêter tel anniversaire.

En vérité ces calendriers de traitements et autres méthodes dites d'assurance, dont il convient de mesurer les limites, ne vont pas sans graves inconvénients. Les plus sérieuses de ces méthodes ne peuvent être fondées en effet que sur

trois facteurs : les stades végétatifs de la plante à protéger ; l'évolution de cette plante et celle de l'insecte ou de la maladie à combattre, l'une et l'autre établies d'après une analyse statistique des années antérieures ; la durée d'efficacité du produit préconisé. On peut penser qu'une telle méthode aurait pour avantage de permettre aux agriculteurs d'établir un plan de travail assez longtemps à l'avance ; en fait les travaux des champs quels qu'ils soient sont essentiellement réglés par les conditions météorologiques et ne dépendent pas strictement d'un "calendrier". De plus, on comprend aisément que l'efficacité des méthodes de traitements fondées sur les trois facteurs indiqués précédemment, sera plus ou moins grande selon que les conditions particulières de l'année en cours se rapprocheront ou s'éloigneront des normes d'une année"moyenne". Or, on ne le sait que trop, sous notre climat, les conditions météorologiques de chaque saison (pluviosité, humidité, sécheresse, ensoleillement, vents...) dont dépendent à la fois l'évolution des plantes, l'évolution de leurs ennemis, les possibilités pratiques et la durée d'efficacité des traitements antiparasitaires, peuvent varier considérablement par rapport aux données moyennes basées sur les statistiques des trente ou cinquante années précédentes. En outre la durée d'efficacité d'un produit constitue parfois une garantie illusoire, si l'on a affaire à des plantes dont l'évolution et les transformations sont assez rapides (croissance rapide du feuillage par exemple après un traitement). Enfin la plupart des ennemis des cultures sont loin de connaître un rythme régulier dans leurs manifestations à l'égard des plantes auxquelles ils s'attaquent : de courtes phases très dangereuses peuvent alterner avec des paliers assez calmes.

Les techniques dites d'assurances et les calendriers de traitements établis plusieurs mois à l'avance peuvent donc faire courir au producteur plusieurs risques : trop traiter en période peu dangereuse (traitements inutiles) ; ne pas assez traiter en périodes critiques (traitements insuffisants) ; traiter avec un certain décalage sur l'évolution d'un ennemi des cultures ou de sa plante-hôte (traitements à contre-temps). Un traitement exécuté à contre-temps peut avoir non seulement l'inconvénient d'être inefficace à l'égard d'un insecte ou d'une maladie, mais celui d'être nuisible à la plante même que l'on désire protéger. Lorsque l'un ou l'autre de ces divers risques se matérialisent, l'un n'excluant d'ailleurs pas les autres, les conséquences peuvent être désastreuses. Elles sont pour le moins toujours fâcheuses car elles se traduisent toujours par des pertes de temps et d'argent.

Le succès de la lutte antiparasitaire dépend étroitement de son adaptation constante, disons quotidienne, aux données biologiques, phénologiques et climatiques de la région où cette lutte est conduite. L'étude de ces données ne pourrait être faite par un agriculteur isolé, si compétent et si bien équipé qu'il soit ; elle exige en effet un laboratoire, des spécialistes, le rassemblement et le dépouillement de nombreuses observations : c'est ce travail de synthèse, d'analyse et de prévisions qui a justifié l'organisation et l'équipement des Stations d'Avertissements Agricoles.

Les avis donnés aux agriculteurs et aux arboriculteurs par les Stations d'Avertissements Agricoles sont-ils pour autant infaillibles ? Par ailleurs, les agriculteurs abonnés aux Stations peuvent-ils interpréter ou adapter les avis qu'ils reçoivent, établis pour une région assez large, à leur cas particulier ? Ce sont les questions que se posent sans doute parfois la plupart de nos lecteurs, auxquelles nous nous efforcerons de répondre dans une prochaine chronique.

L. BOUYX

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A.LECLERC.

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P.DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-gérant : L. BOUYX